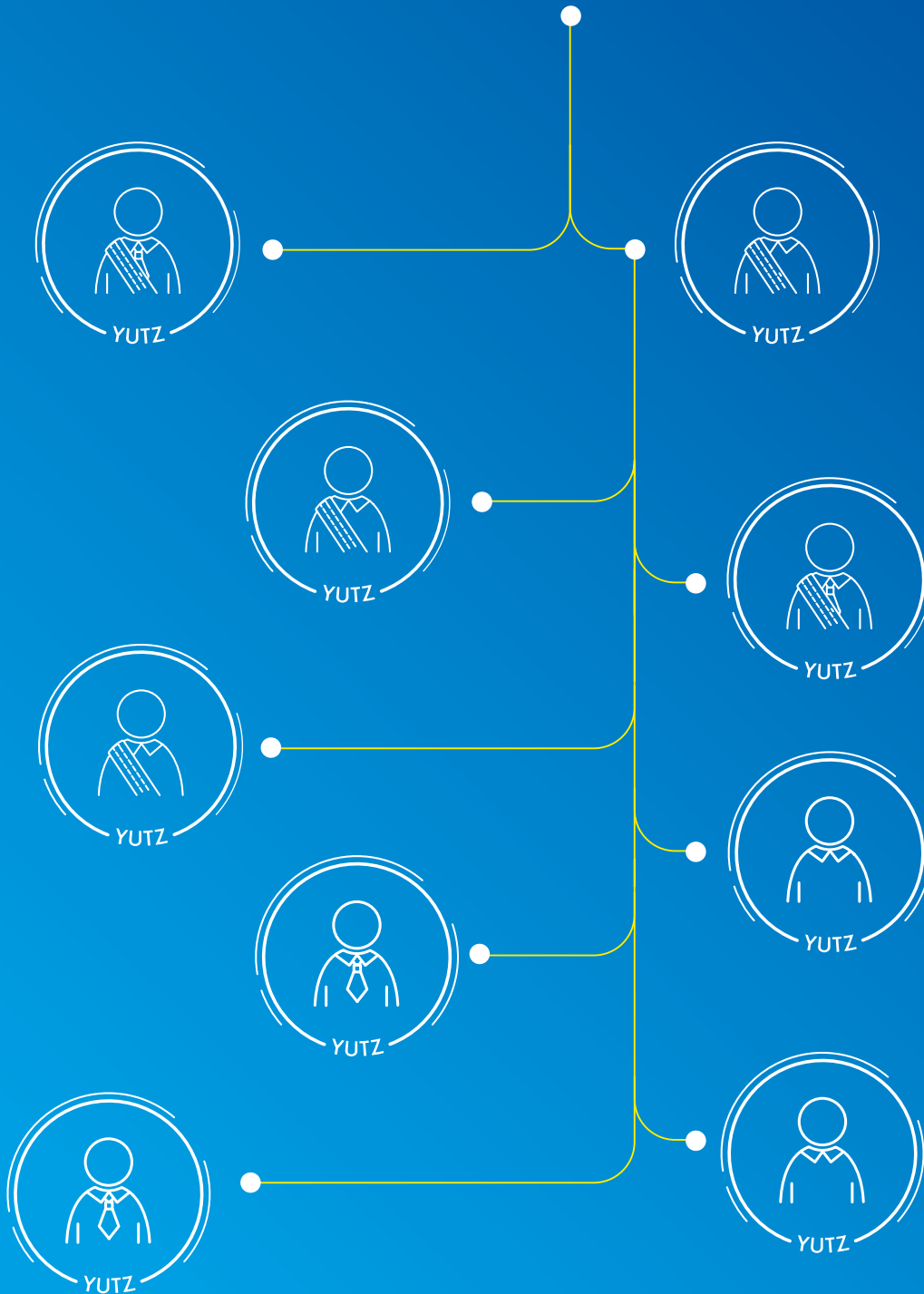


Ville de Yutz

COMPTRE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre

2020





**La séance a débuté par une minute de silence à la mémoire d'Henri Diesler, ancien élu yussois, décédé le 26 août.**

**Clémence Pouget** commence par un point concernant la **communication municipale** : ce qui a été fait, ainsi que les personnes rencontrées.

En réponse au courrier envoyé par Pascal Landragin concernant le **réseau Citéline** et le bus à haut niveau de services (BHNS), **Clémence Pouget** répond que le BHNS doit aller jusqu'à sa finalité, revenir en arrière serait trop coûteux. Elle revient sur la proposition de transport proposée et son manque d'efficacité et d'efficience, ainsi que sur les nombreux retours des clients en ce sens. Elle préconise une meilleure communication, une réflexion commune pour aboutir à un plan réfléchi.

Lors de la visite effectuée à **L'USINE Knauf**, les élus ont rencontré le préfet et ont évoqué les capteurs sur la ville, et leur volonté de communiquer les résultats à l'ensemble de la population. Pour ce faire, il convient d'obtenir l'autorisation de la DREAL. Un courrier en ce sens a été envoyé. Pour information, la qualité de l'air yussoise figure déjà sur le site internet de la ville. La municipalité

compte suivre de près le stockage des produits de l'usine. Enfin, Knauf propose une visite de l'usine à l'ensemble du conseil municipal.

Au niveau du **Plan Local d'Urbanisme**, tous les moyens financiers et humains sont mis en place pour réaliser toutes les modifications proposées pendant la campagne.

**Pascal Landragin** prend la parole pour revenir sur le sujet du BHNS, et demander quelques précisions quant à la position des élus sur ce sujet, ainsi que sur l'enquête de la chambre régionale des comptes. Il regrette un certain manque de rigueur dans ce dossier. À propos des capteurs, il estime que l'État ne doit pas retenir d'information au public qui doit être tenu au courant. Enfin, concernant le PLU, il espère qu'il n'y a pas de signatures de permis de construire (exception faite de ce qui avait été prévu). Sur ce point, **Clémence Pouget** précise qu'elle rencontre des promoteurs immobiliers (car il y a un enjeu foncier important sur la Z.A.C. des Métalliers, mais tout est gelé), et qu'elle les informe qu'il n'y a plus de terrains constructibles. De plus, tous les projets engagés conformes avec le PLU seront menés à terme, car la municipalité ne peut plus agir dessus.

Après lecture des informations, **Bénédicte Guerder** revient sur le PV du 3 juillet. Elle souhaite savoir si les modifications ont été effectuées. **Clémence Pouget** répond par l'affirmative, et apporte également une réponse à la question posée lors du précédent conseil, à propos de la **téléphonie** : un tiers des employés municipaux sont équipés d'un téléphone mobile pour un coût annuel de 11000€. Les 24000€ sont le coût maximum sur la durée du marché concernant la téléphonie.

**Deux nouveaux conseillers municipaux sont installés** suite aux démissions de Mesdames Marie- Noëlle Lustig, et de Stéphanie Jost, ainsi que de Messieurs Laurent Souhait, André Guirkinger et Xavier Jost: Mesdames Sylvie Henry et Hayet Kaddar.

Avant l'approbation du **règlement intérieur du conseil municipal**, **Clémence Pouget** propose au conseil municipal de réviser les indemnités en cas de trois absences non justifiées, de plus les dates limites de remise des textes pour le TU ont été intégrées dans le règlement intérieur. **Agathe Klam** intervient pour poser plusieurs questions : à l'article 3, elle regrette qu'il n'y ait pas la possibilité de rajouter des points dans l'ordre du jour ; à l'article 6, elle s'inquiète d'éventuels problèmes de fonctionnement si les questions orales doivent être adressées deux jours avant le conseil ; elle propose d'intégrer un point concernant le droit à la formation des élus qui n'est traité nulle part ; à l'article 38, elle relève une faute de frappe sur la date de remise des textes pour le Trait d'Union, et elle demande confirmation qu'il s'agit bien du 15 août. **Clémence Pouget** répond que la possibilité d'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour est prévue dans un autre article du règlement intérieur, que les questions orales renvoient aux questions posées en dehors de l'ordre du jour, que le droit à la formation est dans la charte de l'élu, et qu'effectivement la date de remise du Trait d'Union est bien le 15 août. Pascal Landragin regrette que rien ne soit organisé pour donner la parole au public.

Il suggère que le public puisse participer avec des modalités. Il demande ensuite à titre personnel si **Clémence Pouget** a signé la charte anticor, et si certains des trente engagements pourraient être dans le règlement. **Clémence Pouget** indique qu'elle n'a pas signé la charte anticor. **Laurent Schultz** prend la parole pour rappeler que le maire a la possibilité de donner la parole à un membre du public, c'est dans le règlement.

Au cours de la **constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public**, Pascal Landragin rappelle le PV du conseil municipal de juillet 2016, et demande pourquoi ce qui était valable depuis 2016 ne l'est plus aujourd'hui. **Clémence Pouget** répond que cela est du ressort du sous-préfet et du préfet. Lors de l'élection de la liste, Pascal Landragin propose de créer une liste unique avec des membres d'opposition. **Clémence Pouget** n'y voit aucune objection. La nouvelle liste est adoptée à l'unanimité.

Après le remplacement d'un membre de la commission communale «aménagement de la ville», la désignation des élus siégeant à la **Conférence Intercommunale du Logement**, et la présentation du **rapport d'activités 2019** des services municipaux, un point sur le **régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** fait réagir Bénédicte Guerder, qui demande la mise en place du complément indemnitaire annuel. Aurore Gravier confirme qu'il sera bien mis en place, et qu'il aurait déjà dû l'être par l'ancienne municipalité, mais que cela n'a pas été le cas, sans doute pour des raisons financières.

Au point 8, sur la **prévention des risques professionnels et la convention avec le centre de gestion de la Moselle** dans le cadre d'un accompagnement en matière d'hygiène et de sécurité au travail, Pascal Landragin demande que l'ensemble des conseillers municipaux soit destinataires du document unique (DU).

Par ailleurs, il souhaite savoir s'il en existe un. **Aurore Gravier** répond que le DU n'est pas encore finalisé, et que cette convention permettra à l'agent qui travaille dessus de le finaliser dans des délais plus courts.

Toujours pour la direction générale des services, le centre de gestion de la Moselle, après avoir mis en concurrence le **contrat d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel**, a communiqué les résultats. Le conseil municipal est amené à autoriser **Madame le Maire** à signer les documents y afférent.

Au point 10 qui concernait la **constitution de plusieurs groupements de commandes avec la communauté d'agglomération**, Pascal Landragin souhaite savoir à qui sont destinés les masques chirurgicaux qui seront achetés et si une distribution de masques est prévue pour la population. **Clémence Pouget** répond que ces masques sont destinés aux agents. Elle évoque également le remplacement du Banquet des aînés par un colis contenant un ou plusieurs masques. Agathe Klam intervient pour demander des précisions quant au groupement de commandes concernant les travaux de peinture. Elle aimerait savoir si la municipalité se garde la possibilité de faire des marchés au nom de la ville. **Clémence Pouget** indique que la municipalité garde la régie, mais qu'elle passerait par le biais du groupement de commandes concernant les plus grands travaux de peinture.

Au point concernant la **fourniture et l'acheminement d'électricité**, Pascal Landragin demande ce que font les autres membres de la communauté d'agglomération. **Guy Méléo** répond que l'ensemble des membres adhère. Les économies annoncées sont de l'ordre de 30%.

Concernant le point 15, **Agathe Klam** demande si la **maintenance des poteaux d'incendie** n'était pas une compétence de la communauté d'agglomération. **Clémence Pouget** répond qu'il s'agissait d'un marché.

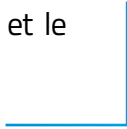
À propos de la **déconstruction et de la reconstruction de l'ouvrage « TE115 »**, **Agathe Klam** souhaite savoir si la participation de la ville sera inscrite au budget 2021. La réponse est positive.

Le conseil municipal prend acte de plusieurs **rapports d'activité**. Au point 18, Pascal Landragin demande si la **station de décarbonatation** est transférée à la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville et si les Yussois vont payer pour la construction de la nouvelle station construite à Thionville. **Laurent Schultz** explique que les pénalités de sortie pourraient être importantes. Il conviendra aussi de rembourser les aménagements non amortis. Les tableaux d'amortissement ont été demandés à la Société des Eaux de l'Est. Un calcul économique sera réalisé ensuite. Concernant la question sanitaire, il explique que les taux de nitrate restent inférieurs aux seuils réglementaires et que des projets sont en cours pour restreindre l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des puits de captage. Enfin, il confirme que la station de décarbonatation ne concernera que les habitants de la rive gauche. Même si les discussions sur un prix de l'eau communautaire ne sont pas actuellement engagées, cet investissement n'aura pas d'impact pour les Yussois.

**L'avenant n°4 à la convention foncière du 4 février 2020 (Z.A.C. « La Tuilerie »)** fait réagir Pascal Landragin qui demande si quelqu'un a compris de quoi il s'agissait. **Clémence Pouget** indique que cela permet à l'E.P.F.L. de vendre à la Sodevam.

L'extension des **mercredis éducatifs** en journée complète fait réagir Rachida Drii. Elle indique que ce projet de modification a été présenté en commission. Qu'il n'y a aucune assurance que ce projet réponde à un besoin réel. Elle voudrait connaître les coûts et les frais de personnels, et demande pourquoi la municipalité veut faire appel à des prestataires extérieurs. Selon elle, cette

extension du dispositif fera du tort au centre social qui propose la même formule. Les conseillers d'Ensemble pour Yutz ont décidé de voter contre cette extension, au motif que le projet n'est pas suffisamment construit. Pascal Landragin prend la parole à son tour pour indiquer que depuis 2018 existe un plan mercredi. Il voudrait savoir si Yutz en bénéficie. Il pose ensuite la question des intervenants, car les organisateurs doivent vérifier que les dits intervenants ne doivent pas posséder de casier judiciaire. Il s'agit d'une véritable responsabilité morale. Selon lui, le projet n'est pas suffisamment précis. **Carole Priester** répond que la municipalité est très vigilante et fait appel aux services de l'état pour vérifier casiers judiciaires, quant au projet, il n'y a rien de figé. Les intervenants ne seront pas choisis au détriment des intervenants internes. Elle indique qu'il s'agit d'une formule complémentaire, et non d'une formule concurrente à ce que propose le centre social. **Clémence Pouget** complète en précisant qu'il s'agit pour l'heure d'un test du dispositif. S'il fonctionne, la municipalité travaillera en complémentarité avec la MJC et le centre social.





107 Grand'rue - BP 50039 - 57971 Yutz cedex  
Tél. 03 82 82 26 82 - Fax 03 82 56 63 65 - [www.mairie-yutz.fr](http://www.mairie-yutz.fr)